

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 27 juin 2023

Date d'affichage : 17 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

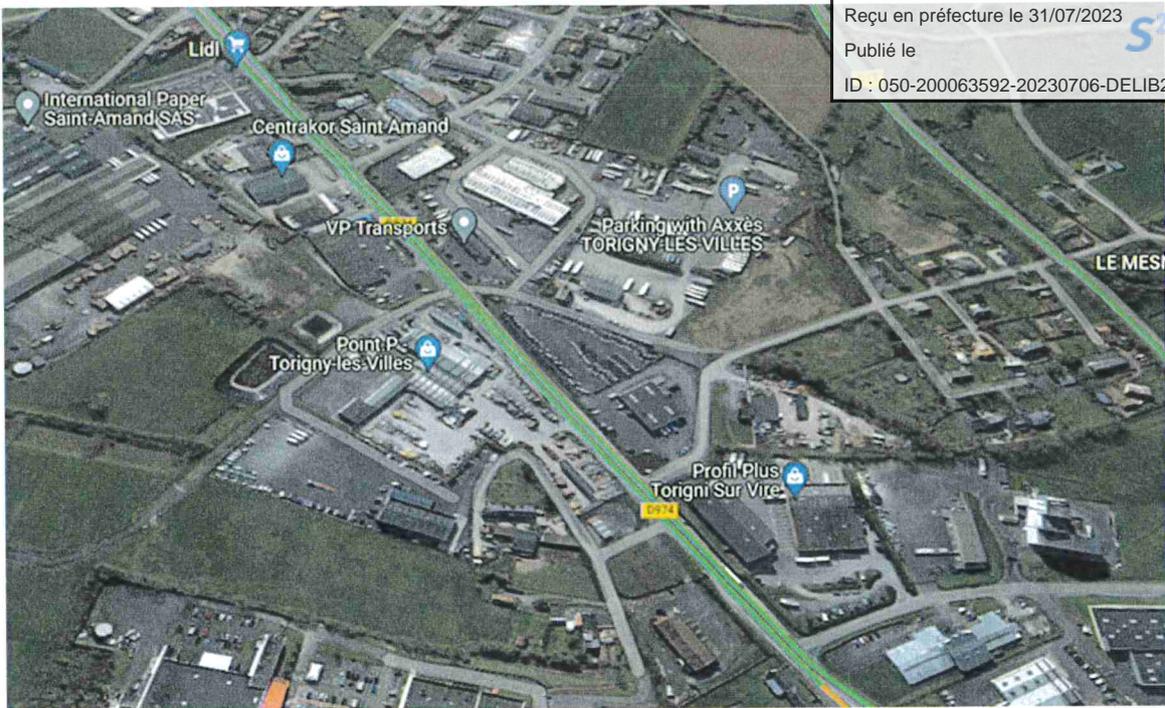
Délib. n°2023-060 : Piste cyclable ZA Détourbe - convention constitutive d'un groupement de commande

Saint-Lô Agglo, en application de son schéma directeur cyclable, a le projet de créer une piste cyclable le long de la RD 974, du rond-point de la Détourbe jusqu'au centre-ville de Torigny-les-Villes. Les communes de Condé-sur-Vire, de St-Amand Villages et de Torigny-les-Villes sont concernées par ce projet. Ces mêmes communes ont exprimé conjointement le souhait de profiter de cette opération pour engager une réflexion sur l'embellissement de cette entrée de ville.

Afin d'évaluer la faisabilité du projet et de définir le programme des travaux, il est proposé de mener une étude préalable confiée à un cabinet de maîtrise d'œuvre (Fabien Lainé LMO associé à FOLIUS). L'étude sera coordonnée par la commune de Torigny-les-Villes.

Le coût de l'étude s'établit à 16 000 € HT. Il est proposé une prise en charge selon la clé de répartition ci-dessous :

- **Torigny-les-Villes** pour 50 % du montant de l'étude > 8 000 € HT
- **Condé-sur-Vire** pour 1/6 du montant de l'étude > 2 666,67 € HT
- **Saint-Amand-Villages** pour 1/6 du montant de l'étude > 2 666,67 € HT
- **Saint-Lô Agglo** pour 1/6 du montant de l'étude > 2 666,66 € HT



Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver le lancement d'une étude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement cyclable de l'axe de la Détourbe au camping du Lac des Charmilles à Torigny-les-Villes, d'un montant global de 16 000 €HT ;
- Approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande entre Torigny-les-Villes, Condé-sur-Vire, Saint-Amand Villages et Saint-Lô Agglo ;
- Habilitier le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

